

Société Civile Professionnelle

**Christian LENOIR**

**Jérôme RODRIGUEZ**

Huissiers de Justice associés

1 Rue Delpech

Immeuble R. de Couderc

31000 TOULOUSE

☎ 05.62.30.64.64

☎ 05.62.30.64.60

scp.lenoir.rodriquez@huissier-justice.fr

Compétence Territoriale sur la

COUR D'APPEL de TOULOUSE :

HAUTE-GARONNE, TARN, ARIEGE,

TARN ET GARDONNE

Paiement CB par téléphone



Compte Bancaire

La Banque Postale

FR83 2004 1010 1602 5624 5U03 794

BIC : PSSTRPPTOU

# ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION

*Copie*



## SIGNIFICATION D'ASSIGNATION

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le DOUZE JUIN

Nous, Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice - Christian LENOIR & Jérôme RODRIGUEZ - Huissiers de Justice associés, à la résidence de TOULOUSE (31000), demeurant 1 rue Delpech Immeuble R.de Couderc, l'un d'eux soussigné,

A :

Monsieur TEULE Laurent

né le 16 juillet 1981

51 Chemin des Carmes

31400 TOULOUSE

Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

A LA DEMANDE DE

Monsieur LABORIE André, de nationalité Française né le 20 mai 1956 à TOULOUSE demeurant CCAS de Saint Orens, 2 Rue Rosa Parc à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650)

Élisant domicile en mon étude,

Désigné pour ce faire par décision prononcée par Madame la Présidente de la Chambre Départementale des Huissiers de Justice de la Haute Garonne en date du 06 JUIN 2018, sans que l'Huissier de Justice soussigné n'ait à connaître le contenu de ladite assignation jointe, laquelle a été rédigée sous la seule responsabilité de monsieur André LABORIE.

Le requérant vous assigne à comparaître le 19 juin 2018 à 08H30 devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse, siégeant Palais de Justice de ladite ville situé au n°2 Allée Jules Guesde 31000 TOULOUSE selon les termes du document ci-joint, établi sur 27 pages contenant assignation.

Vous rappelant que conformément aux dispositions des articles 808 et suivants du Code de procédure civile, vous êtes tenu :

- soit de vous présenter personnellement à cette audience, seul ou assisté d'un avocat ;
- soit de vous y faire représenter par un avocat.

Si vous ne le faites pas vous vous exposez à ce qu'une ordonnance soit rendue contre vous sur les seuls éléments fournis par votre adversaire.

**SOUS TOUTES RESERVES**

Me Jérôme RODRIGUEZ

Société Civile Professionnelle

**Christian LENOIR**

**Jérôme RODRIGUEZ**

Huissiers de Justice associés

1 Rue Delpech

Immeuble R. de Couderc

31000 TOULOUSE

☎ 05.62.30.64.64

☎ 05.62.30.64.60

scp.lenoir.rodriquez@huissier-justice.fr

Compétence Territoriale sur la  
COUR D'APPEL de TOULOUSE :  
HAUTE-GARONNE, TARN, ARIEGE,  
TARN ET GARONNE

Paiement CB par téléphone



Compte Bancaire

La Banque Postale

FR83 2004 1010 1602 5624 5U03 794

BIC : PSSTFRPPTOU

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

EXPEDITION

copie



## SIGNIFICATION D'ASSIGNATION

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le DOUZE JUIN**

Nous, Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice - Christian LENOIR & Jérôme RODRIGUEZ - Huissiers de Justice associés, à la résidence de TOULOUSE (31000), demeurant 1 rue Delpech Immeuble R.de Couderc, l'un d'eux soussigné,

A :

Monsieur TEULE Laurent

né le 16 juillet 1981

51 Chemin des Carmes

31400 TOULOUSE

Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

**A LA DEMANDE DE**

Monsieur LABORIE André, de nationalité Française né le 20 mai 1956 à TOULOUSE demeurant CCAS de Saint Orens, 2 Rue Rosa Parc à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650)

Élisant domicile en mon étude,

Désigné pour ce faire par décision prononcée par Madame la Présidente de la Chambre Départementale des Huissiers de Justice de la Haute Garonne en date du 06 JUIN 2018, sans que l'Huissier de Justice soussigné n'ait à connaître le contenu de ladite assignation jointe, laquelle a été rédigée sous la seule responsabilité de monsieur André LABORIE.

Le requérant vous assigne à comparaître le 19 juin 2018 à 08H30 devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse, siégeant Palais de Justice de ladite ville situé au n°2 Allée Jules Guesde 31000 TOULOUSE selon les termes du document ci-joint, établi sur 27 pages contenant assignation.

Vous rappelant que conformément aux dispositions des articles 808 et suivants du Code de procédure civile, vous êtes tenu :

- soit de vous présenter personnellement à cette audience, seul ou assisté d'un avocat ;
- soit de vous y faire représenter par un avocat.

Si vous ne le faites pas vous vous exposez à ce qu'une ordonnance soit rendue contre vous sur les seuls éléments fournis par votre adversaire.

**SOUS TOUTES RESERVES**

Me Jérôme RODRIGUEZ

6708



**EXPÉDITION**

**MESURES D'URGENCES EN REFERE**

**Article 808 et 809 du code de procédure civile.**

**PROVISION SUR INDEMNISATION  
POUR PERMETTRE DE SAISIR LE JUGE DU FOND.**

**Et sur le fondement de l'article 5-1 du code de procédure pénale  
De l'action publique à l'action civile.**

**Articles 6 & 6-1 de la CEDH**

**Rédaction de l'acte par Monsieur LABORIE André le 24 mai 2018.**

**L'OBLIGATION DE MONSIEUR TEULE LAURENT**

**Le Conseil constitutionnel a déduit de l'article 4 de la Déclaration, l'exigence  
constitutionnelle...**

Dont il résulte que tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ( *Cons. const., 9 nov. 1999, déc. n° 99-419 DC, considérant 90 : Ree. Cons. const, p. 116*). Précédemment, des parlementaires avaient vainement soutenu que le principe de responsabilité personnelle posé par l'article 1382 du Code civil était investi d'une valeur constitutionnelle ( *Cons. const., 27juill. 1994 préc. n° 6, considérant 16* ).

**SOIT ASSIGNATION**

**Par devant Monsieur, Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de  
TOULOUSE statuant en matière de référés 2 allées Jules GUESDE 31000 Toulouse.**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE :**

**A LA REQUÊTE DE :**

**Demandeur :**

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : *article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.*